

Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à participer à l'acquisition de l'œuvre d'art de John Armleder, sise dans le passage Montbrillant, soutenant ainsi le projet d'art public intercommunal lié au TCOB.

Exposé des motifs

Six interventions artistiques sur la nouvelle ligne de tram reliant Cornavin à Bernex

1. Descriptif des intentions

Dans le cadre du développement du réseau urbain et périurbain, l'Etat de Genève et les villes et communes concernées par le nouveau tronçon de tramway qui reliera Meyrin à Bernex, en passant par Cornavin (TCOB), soit : Genève, Lancy, Onex, Confignon et Bernex, ont développé un projet d'art public commun au service des citoyens.

Celui-ci consiste en une série d'interventions artistiques permanentes le long de la ligne de tram, à raison de cinq interventions, une sur chacune des communes traversées, et d'une sixième sur une rame de tramway.

Proposé par les communes concernées, mais piloté par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) de l'Etat de Genève, ce projet entend aller à la rencontre des usagers et amener l'art dans l'espace quotidien des voyageurs et des citoyens. Les interventions artistiques permettront d'accompagner les mutations importantes induites par ce grand chantier d'aménagement et proposeront une articulation nouvelle entre le centre et la périphérie, tissant de nouveaux liens entre "ville et campagne", qui valoriseront et donneront une identité forte à cet axe urbain.

L'ensemble du projet est pensé dans son contexte géographique, architectural et social. Les interventions artistiques sont conçues pour répondre à différents usages comme à l'amélioration de l'éclairage, des points de vue inédits sur le paysage ou des ouvertures sur l'imaginaire, pour n'en citer que quelques-uns, qui valorisent l'expérience de l'utilisateur.

Les différents sites choisis pour une intervention artistique ont fait l'objet de procédures différentes : concours sur invitation avec plusieurs artistes (par exemple pour les communes de Bernex ou Confignon) ou commande directe aux artistes (par exemple pour le passage Montbrillant sur le territoire de la Ville de Genève ou Pipilotti Rist pour la rame de tramway). Dans les deux cas de figure, les projets ont été soumis à un jury professionnel.

Ces œuvres d'art prennent des formes très variées : une création lumineuse à la gare de Cornavin, un traitement particulier du sol à Lancy, une micro-architecture à Bernex, des jeux sur le mobilier urbain à Confignon, la customisation d'un tram.

Ce grand projet d'art public implique des artistes suisses, tous confirmés et de renommée internationale. Il s'agit de Silvie Defraoui – lauréate du Prix de la Ville de Genève en 2007 – qui interviendra à Lancy, d'Ugo Rondinone dont le projet a été retenu pour Onex, d'Eric Hattan à Confignon, Lang & Baumann à Bernex et de John Armleder à Genève.

Le rôle dynamique de Genève dans le domaine de l'art contemporain sera ainsi renforcé.

Il s'agit en effet du premier projet d'art public de cette importance en Suisse le long d'une ligne de tramway. Il a été inspiré par le succès de projets similaires développés dans d'autres pays, notamment en France à Strasbourg, à Paris ou à Nice.

En résumé, on peut relever que ce projet a été conçu sur la base des axes suivants :

- contribuer significativement au patrimoine culturel genevois et suisse, pérenne et tourné vers un large public ;
- augmenter clairement la qualité des transports publics urbains et valoriser ceux-ci ;
- contribuer de manière innovante aux réaménagements urbains des zones concernées ;
- renforcer l'attractivité de Genève sur les plans culturels et de la mobilité douce.

Budget global des interventions

Le projet a fait l'objet d'un projet de loi (PL 10829) déposé en mai 2011 par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil. La totalité du projet est estimée à 6 millions de francs, à savoir environ 1 million de francs par réalisation artistique.

L'Etat prendrait en charge 4,5 millions de francs. Les villes et communes concernées par la création de ces œuvres sur leur territoire sont sollicitées à hauteur d'un million environ. Les engagements confirmés, pour certains sous réserve du vote par le Conseil municipal, sont actuellement les suivants : 2000'000 francs de Lancy, 100'000 francs d'Onex, 100'000 francs de Confignon, 150'000 francs de Bernex. La Ville de Genève est sollicitée à hauteur de 500'000 francs.

Différents privés ont également été sollicités par l'Etat de Genève pour couvrir le solde du financement de ce projet.

Délais

La réalisation des œuvres sur les différents sites sera échelonnée.

Initialement il était souhaité que deux réalisations soient inaugurées simultanément à celle de la ligne de tram, soit le 11 décembre 2011. Il s'agit des sites de Cornavin (John Armleder) et de Lancy (Sylvie Defraoui). Les travaux ont toutefois été différés jusqu'à la décision du Grand Conseil.

2. Le projet artistique sur le territoire de la Ville de Genève : JOHN M ARMLEDER dans le Passage Montbrillant (commande directe)

L'intervention artistique de John Armleder se situe dans le passage sous voies de Montbrillant, à la gare de Cornavin. Il s'agit d'un lieu très dense, noeud d'échange du réseau des transports publics local, national et international.

Ce passage est pour de nombreux visiteurs leur premier aperçu de Genève, qu'ils arrivent en train de Suisse ou de l'étranger via l'aéroport de Cointrin. Il se distingue, outre par la densité de sa fréquentation, par des aménagements successifs très fonctionnels, et par une semi-obscrité permanente.

Description de la proposition artistique

John Armleder y propose plusieurs interventions, qui toutes font usage de la lumière, pour rendre cet espace fonctionnel plus accueillant. L'artiste fait en sorte que le passage sous voies ne soit plus exclusivement un lieu de transit mais qu'il participe également de l'identité de Genève. Au vu de la complexité des différentes structures architecturales, sa proposition s'intègre parfaitement aux éléments préexistants et oeuvre dans le sens d'une uniformisation de l'espace. Il apporte ainsi une solution heureuse aux préoccupations des architectes en charge de la rénovation de la gare de Cornavin.

Une installation en trois parties est proposée. La première offre, du côté de la rue du Mont-Blanc, un fronton lumineux intégré à l'arche du pont constitué d'anneaux de néons qui sont réalisés dans différentes nuances de blanc. Symboliquement, le fronton annonce l'entrée d'un lieu. En lui conférant une marque de distinction et de prestige, il en souligne l'importance et revalorise son activité, tout en étant visible pour les passants de la place de la gare.

La deuxième intervient à même le plafond, avec des anneaux de néons de deux blancs différents, qui viennent éclairer ce passage où la lumière naturelle pénètre peu, substituant à l'arche de pont un ciel abstrait et lumineux, dans un camaïeu doux et harmonieux de blancs.

Enfin, la troisième intervention propose un habillage des colonnes par des mosaïques comportant elles aussi des éléments lumineux, ainsi que des miroirs reflétant la lumière diffusée du plafond, augmentant la luminosité du passage et articulant les deux autres interventions.

Conçues comme un ensemble, ces trois interventions attirent le regard de façon inattendue : le fronton fonctionne comme une annonce visuelle du plafond, les colonnes se dressent à la verticale et rejoignent le ciel de néons, lui-même reflété dans les colonnes.

Cette proposition agit avec subtilité pour offrir un espace plus accueillant, comportant des éléments non strictement fonctionnels. Les interventions sont réalisées avec des matériaux précieux (mosaïque) qui se mêlent aux matériaux utilitaires, tout en s'intégrant avec souplesse à l'aménagement existant et en étant adaptables aux aménagements futurs.

Etat d'avancement du projet

A ce jour, le projet est en phase de vérifications techniques. L'architecte mandaté (Taramo Bronnimann du groupe 8) se charge également de procéder aux simulations nécessaires afin de tenir compte de l'installation lumineuse fonctionnelle déjà en place.

Par ailleurs, la Ville est encore en attente des réponses concernant l'entretien et la protection de cette œuvre face au vandalisme, sachant d'expérience que ces œuvres sont fragiles et coûteuses à l'entretien.

Budget de l'œuvre prévue sur le territoire de la Ville de Genève

L'œuvre de John Armleder est actuellement estimée à 1'000'000 de francs. La Ville est en attente d'un budget précis concernant la réalisation de cette œuvre qui devrait être fourni par le FCAC, pilote de l'ensemble des projets artistiques. Le FCAC s'est engagé à ce que le budget final ne dépasse pas ce montant de 1'000'000 de francs. La Ville de Genève serait en outre co-proprétaire de l'œuvre avec l'Etat de Genève et entrerait dans l'inventaire du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

Il convient d'insister sur le fait que cette œuvre ne fait sens que dans el cadre de la démarche globale, aboutissant à la réalisation de toutes les œuvrés décrites ci-dessus.

Service gestionnaire du crédit

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le service culturel (SEC), Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), du département de la culture et du sport.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'œuvre se trouvant sur le territoire de la Ville devra être entretenue par le FMAC.

Charges financières

Pour la charge d'investissement prévue (500'000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 57'870 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 2,75%).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500000 francs destiné à participer à l'acquisition de l'œuvre d'art de John Armleder, sise dans le passage Montbrillant, soutenant ainsi le projet d'art public intercommunal lié au TCOB.

Art.2. – Le versement du montant prévu à l'article premier est conditionné à l'acceptation par le Grand Conseil de la participation cantonale de 4,5 millions prévue dans le projet de loi 10829 et à la confirmation par les autres communes concernées des contributions prévues de 550 000 francs au total.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.